



Résolution

Résolution pour la paix en Ukraine

Adopté par la Conférence spéciale du CSEE, convoquée à Liège, en Belgique, les 5 et 6 juillet 2022

Faisant suite et conformément aux résolutions adoptées par le [8^e Congrès de l'IE](#) à Bangkok en 2019 et aux [résolutions](#) adoptées à la Conférence du CSEE en 2020 et la Conférence extraordinaire du CSEE en 2021, cette Conférence spéciale du CSEE

Constata avec inquiétude ce qui suit :

1. L'invasion militaire à grande échelle de l'État souverain d'Ukraine par la Fédération de Russie, déclenchée le 24 février 2022, a provoqué l'une des plus grandes crises humanitaires en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, faisant des milliers de mort·e·s et de blessé·e·s et forçant plusieurs millions de personnes à se déplacer. Cette guerre injustifiée a brisé des millions de familles, traumatisé des individus de tous les âges, interrompu la scolarisation des jeunes et des enfants, anéanti les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie des citoyen·ne·s ukrainien·ne·s ou autres et détruit autant de foyers que de perspectives d'avenir.
2. Cette guerre a des conséquences désastreuses sur l'ensemble de l'économie ukrainienne, notamment sur le secteur de l'éducation : les établissements et les infrastructures scolaires ont été détruits, les services sociaux interrompus et le bien-être social est arrivé à son point de rupture. Même en présence d'une solution pacifique au conflit, plusieurs années seront nécessaires pour reconstruire l'économie, les infrastructures de base et le système éducatif du pays.
3. Cette attaque de la Russie contre l'Ukraine a provoqué une énorme vague de réfugié·e·s en Europe. Avec l'escalade de la guerre, il est probable que plusieurs millions de personnes supplémentaires se verront contraintes de fuir l'Ukraine pour chercher refuge hors de leurs frontières, venant augmenter le chiffre record de 31 millions de personnes réfugiées et demandeuses d'asile dans le monde. La plupart des personnes déplacées qui quittent l'Ukraine pour trouver refuge ailleurs, traversent les frontières de l'UE et de pays voisins tels que la Pologne, la Roumanie, la Moldavie, la Slovaquie et la Hongrie. Certaines d'entre elles poursuivent leur route au sein de l'UE pour rejoindre d'autres pays. L'afflux de millions de réfugié·e·s, principalement des femmes et des enfants, dont beaucoup non accompagnés, représente un défi majeur pour les systèmes éducatifs et les sociétés de la région européenne, déjà en lutte contre les impacts de la pandémie et ses conséquences économiques.

- 37 4. Plusieurs cas de discrimination et de racisme ont été signalés envers des réfugié·e·s en route
38 vers les pays de l'UE, notamment les personnes de couleur (souvent des étudiant·e·s), les
39 LGBTI, les ressortissant·e·s d'autres pays qui ont fui la répression politique et d'autres
40 communautés qui se sont vu refuser l'entrée dans certains pays.
- 41 5. Il importe de se rappeler que tous les enfants en Europe sont touchés par les informations
42 concernant la guerre, notamment parce qu'ils ont conscience de ses conséquences directes
43 sur les enfants ukrainiens présents dans leurs classes et qui en sont victimes.
- 44 6. Nos organisations membres, y compris en Ukraine, ont déployé des efforts colossaux pour
45 aider les personnes et les enfants réfugiés à surmonter les traumatismes de la guerre. Ces
46 initiatives doivent s'aligner sur des objectifs stratégiques à long terme.
- 47 7. Les atrocités et les actes barbares commis par l'armée russe contre la population ukrainienne
48 démontrent un manque de respect total pour la dignité et les droits humains des individus,
49 ainsi que l'absence de tout principe démocratique des dirigeant·e·s russes.
- 50 8. La situation de l'éducation dans les territoires provisoirement occupés par la Russie est
51 complexe. Selon les informations locales, les citoyen·ne·s et les enfants ne sont autorisés ni à
52 quitter les territoires occupés, ni à accéder aux établissements scolaires ukrainiens. Ont
53 également été signalés des déplacements forcés d'enfants ukrainiens vers la Russie, ainsi que
54 la confiscation des manuels de littérature et d'histoire ukrainiennes dans les bibliothèques.

55 **Les organisations membres du CSEE continuent à exprimer leur solidarité aux**
56 **personnels de l'éducation, aux élèves, aux syndicats de l'enseignement et à**
57 **l'ensemble de la population ukrainienne, et appellent à :**

- 58
- 59 1. Cesser immédiatement les opérations militaires, retirer toutes les troupes russes d'Ukraine,
60 négocier une résolution pacifique du conflit basée sur le dialogue, respecter l'intégrité
61 territoriale de l'Ukraine et les droits humains, faire preuve de tolérance.
- 62 2. Condamner par la communauté internationale l'invasion du territoire indépendant et
63 souverain de l'Ukraine par la Russie. Le CSEE condamne clairement tout soutien à cette
64 invasion de l'Ukraine par la Russie.
- 65 3. Préserver les valeurs de l'éducation et de la paix, en reconnaissant le rôle central des
66 syndicats de l'enseignement dans la promotion de la paix et de la démocratie.
- 67 4. Apporter une aide humanitaire et tout autre type de soutien à l'Ukraine et à sa population
68 en vue de rétablir la structure socio-économique du pays, entre autres le système éducatif,
69 et prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger et assister les personnes qui fuient
70 leur pays en raison de la guerre, en tenant compte des risques spécifiques pour les
71 personnes âgées, les femmes et les enfants réfugiés (y compris non accompagnés).
- 72 5. Soutenir les enseignant·e·s, les universitaires et l'ensemble des personnels de l'éducation
73 victimes de la répression dans leurs pays pour avoir défendu la paix et s'être opposés à la
74 guerre menée contre l'Ukraine.

- 75 6. Accueillir toutes les personnes réfugiées, qui fuient l'Ukraine ou d'autres pays, sans distinction
76 de nationalité, de race, d'appartenance ethnique, de religion ou d'autres facteurs, et garantir
77 que tous les enfants et jeunes migrants aient accès à une éducation inclusive de qualité et
78 reçoivent tout le soutien nécessaire pour répondre à leurs besoins (linguistiques,
79 psychologiques, culturels, etc.).
- 80 7. Garantir aux personnes réfugiées et migrantes, ainsi qu'à leurs familles, un accès au marché
81 du travail et aux systèmes d'aide sociale dans les pays d'accueil, ainsi que l'accréditation et la
82 reconnaissance des qualifications des enseignant-e-s, des universitaires, des chercheur-euse-s
83 et des personnels de l'éducation réfugiés, et mettre en place les programmes de
84 développement professionnel continu nécessaires et des formations accélérées pour leur
85 permettre d'acquérir le plus rapidement possible les qualifications requises pour travailler
86 dans les systèmes éducatifs de leurs pays d'accueil.
- 87 8. Réaliser des investissements significatifs dans l'éducation afin de soutenir les enseignant-e-s
88 et les personnels de l'éducation et leur donner les moyens de répondre à la diversité des
89 besoins des élèves migrant-e-s et de promouvoir l'inclusion, la diversité et le dialogue
90 interculturel au sein des établissements scolaires en Europe.
- 91 9. Veiller à ce que l'éducation offerte dans l'ensemble des pays européens contribue aux
92 processus de construction de la paix et à la prévention des différents types de conflits, au
93 travers de la mise en œuvre de l'éducation à la paix et à la citoyenneté démocratique, basée
94 sur l'inclusion, la tolérance, le dialogue interculturel, les droits humains, l'équité et la non-
95 discrimination, ainsi que sur le développement de l'esprit critique et de la responsabilité
96 sociale.
- 97 10. Assurer la mise en œuvre de l'éducation à la paix et à la citoyenneté démocratique dans tous
98 les systèmes éducatifs européens, dès l'éducation de la petite enfance, et faire en sorte que
99 les enseignant-e-s et les personnels de l'éducation soient suffisamment préparés et soutenus
100 en termes de connaissances et de compétences pour pouvoir transmettre les valeurs de la
101 paix, le respect mutuel, la compréhension et la tolérance.
- 102 11. Engager le dialogue social et assurer une collaboration et une coopération étroites entre les
103 syndicats de l'enseignement, les gouvernements à tous les niveaux, les personnels de
104 l'éducation et les familles – une condition préalable indispensable pour apaiser les esprits et
105 la société en général.
- 106 12. Réaffirmer les valeurs fondamentales du CSEE et de son organisation membre face à cette
107 situation conflictuelle, ainsi que notre croyance en la dignité des individus, le droit de vivre
108 en paix et l'importance de poursuivre les campagnes de défense des droits humains, en
109 particulier le droit des enfants d'accéder à l'éducation et de croire en l'avenir.